

Indicateurs de suivi administratif, budgétaire et financier de l'Etablissement

Mis à disposition du Comité Syndical chaque année depuis mars 2014, les *Eléments de bilan social* constituent un outil permettant depuis lors de dresser un état des lieux actualisé de la situation du personnel au sein de l'Etablissement, apportant une vision globale et dynamique de ses ressources humaines.

Avec cette nouvelle édition des *Indicateurs de suivi administratif, budgétaire et financier*, produite en annexe à la présente note, le Comité Syndical dispose – pour la quatrième année consécutive depuis 2020 – d'un outil complémentaire lui permettant d'identifier les éléments clés ainsi que les évolutions à l'œuvre en termes d'activité de l'Etablissement.

■ Régions • Auvergne-Rhône-Alpes •
Bourgogne-Franche-Comté • Centre-Val
de Loire • Nouvelle-Aquitaine • Occitanie
• Pays de la Loire ■ Départements • Allier
• Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-
Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire
• Loire-Atlantique • Loiret • Lozère •
Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme
• Saône-et-Loire • Haute-Vienne ■
Intercommunalités • Agglomération de
Nevers • Agglomération du Puy en Velay
• Agglopolys • Angers Loire Métropole •
Baugeois Vallée • Bourges Plus • CARENE
• Chinon, Vienne et Loire • Clermont
Auvergne Métropole • Forez-Est • Le
Grand Charolais • Les Loges • Limoges
Métropole • Loire Forez • Loire Layon
Aubance • Mauges Communauté •
Montluçon Communauté • Moulins
Communauté • Nantes Métropole •
Orléans • Pays d'Ancenis • Riom Limagne
et Volcans • Roannais Agglomération
• Romorantinois et Monestois • Saint-
Etienne-Métropole • Saumur Val de Loire
• Sèvre et Loire • Territoire Vendômois •
Touraine-Est Vallées • Touraine-Ouest Val
de Loire • Tours Métropole Val de Loire
• Val d'Amboise • Val de Cher Controis
• Val de Sully • Vichy Communauté •
Vierzon Sologne Berry ■ SICALA • Cher
• Haute-Loire • Nièvre

INDICATEURS DE SUIVI ADMINISTRATIF, BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

SOMMAIRE

I - SUIVI DE L'ACTIVITÉ ADMINISTRATIVE

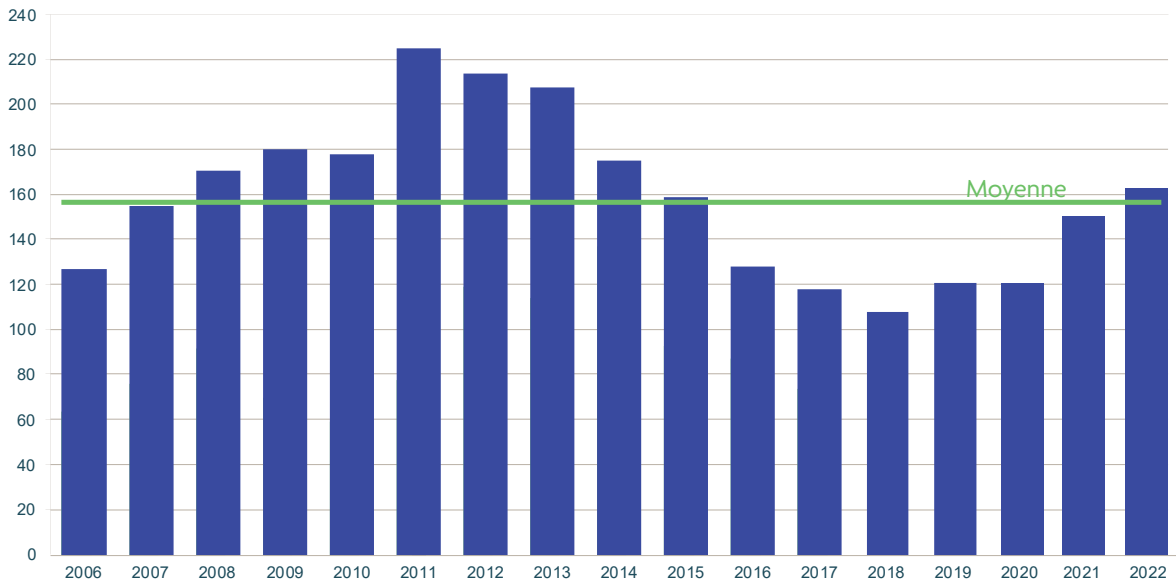
DÉLIBÉRATIONS	3
COURRIERS	4
CONTENTIEUX	6

II - SUIVI BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

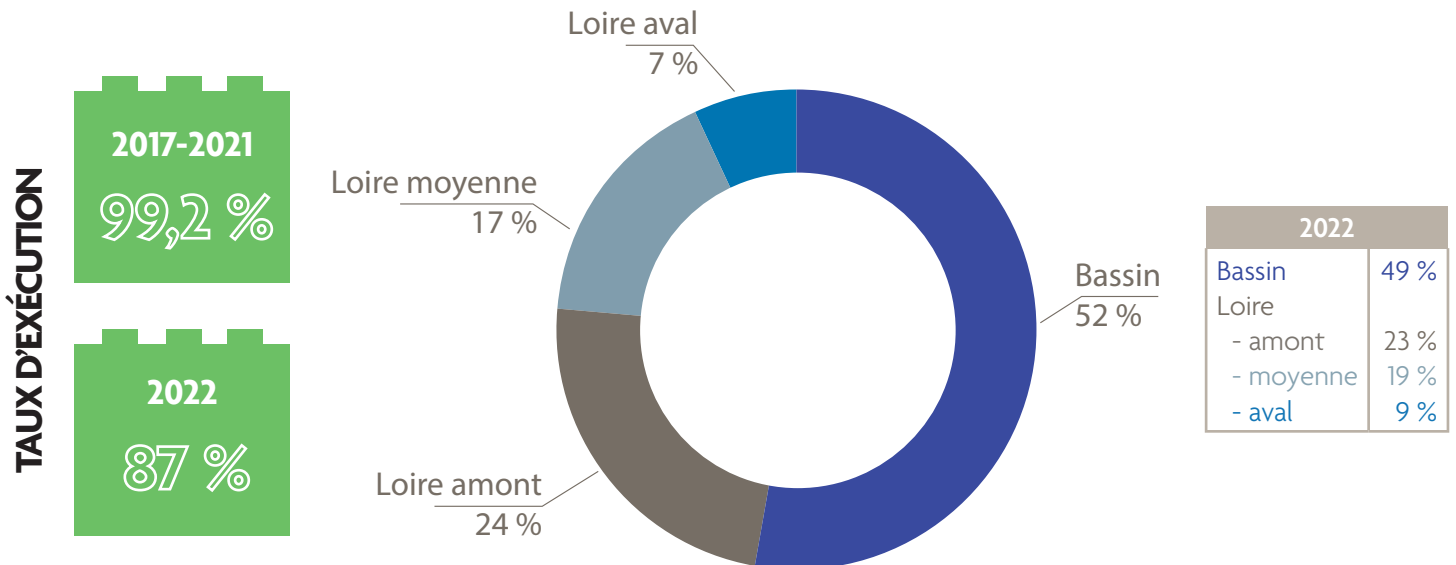
ENDETTEMENT	7
DÉPENSES	7
RESSOURCES	13
IMMOBILIER	17

01 SUIVI DE L'ACTIVITÉ ADMINISTRATIVE

DÉLIBÉRATIONS



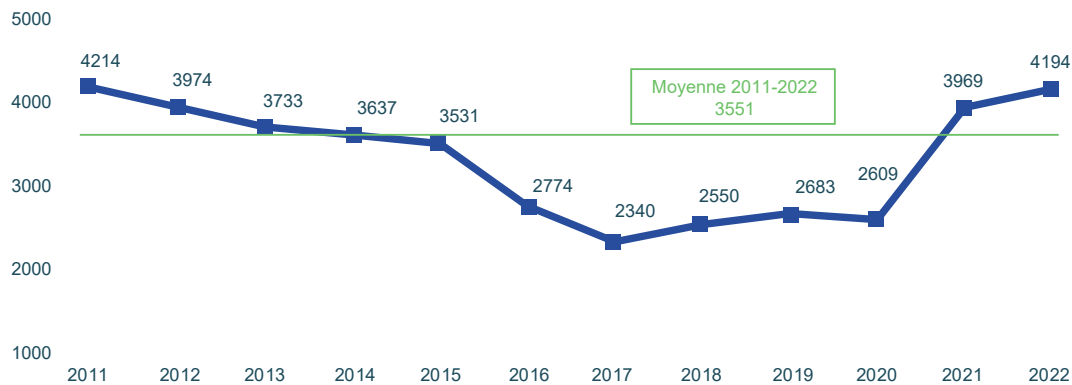
Évolution du nombre de délibérations approuvées



Répartition territoriale des délibérations approuvées
(période de référence 2017-2022)

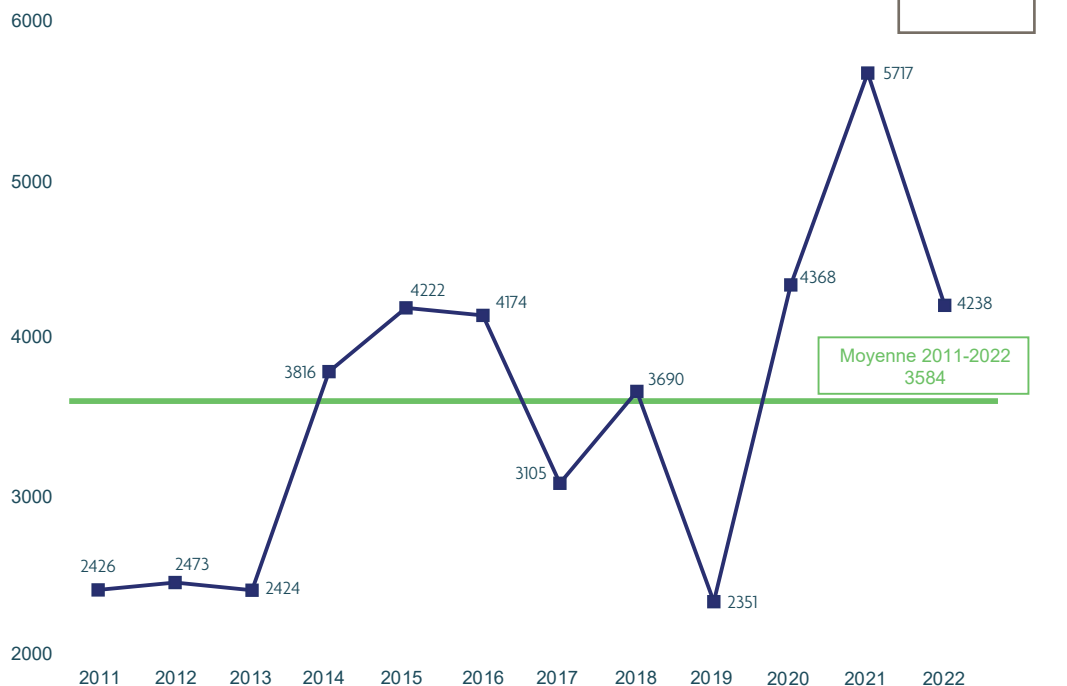
COURRIERS

Année	Total
2022	4194
2021	3969
2020	2609
2019	2683
2018	2550
2017	2340
2016	2774
2015	3531
2014	3637
2013	3733
2012	3974
2011	4214
Moyenne	3351



Évolution du nombre de courriers reçus

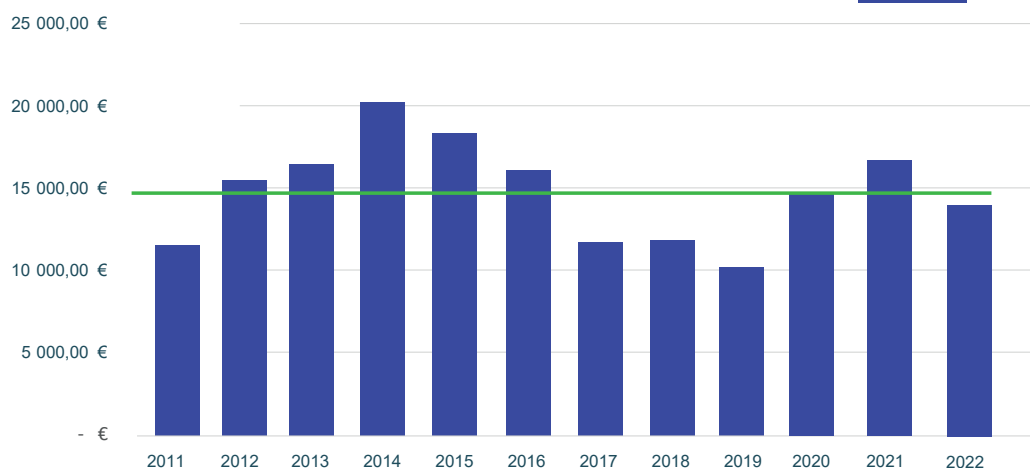
Année	Total
2022	4238
2021	5717
2020	4368
2019	2351
2018	3690
2017	3105
2016	4174
2015	4222
2014	3816
2013	2424
2012	2473
2011	2426
Moyenne	3145



Évolution du nombre de courriers adressés



Année	Total
2022	14 147,58 €
2021	16 273,38 €
2020	13 794,35 €
2019	10 163,84 €
2018	11 796,74 €
2017	11 676,31 €
2016	16 058,50 €
2015	18 332,97 €
2014	20 239,25 €
2013	16 457,36 €
2012	15 466,49 €
2011	11 468,91 €
Moyenne	14.721,69 €



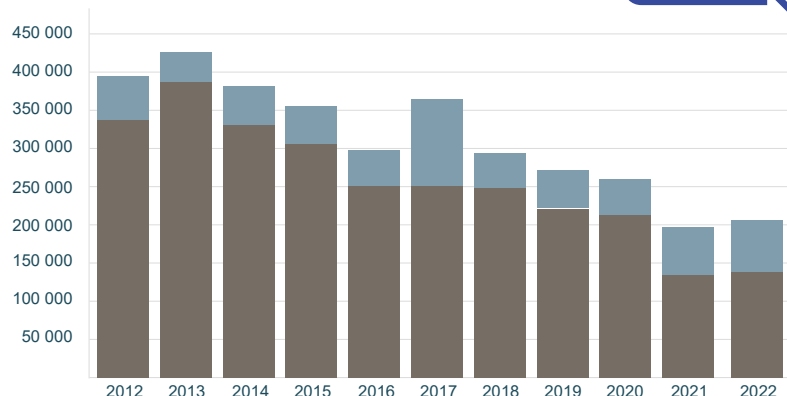
Évolution des frais d'affranchissement

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE PAPIER



La loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a posé l'objectif d'une baisse de 30% de la consommation de papier bureautique entre 2015 et 2020 pour les services de l'Etat ainsi que les collectivités territoriales et leurs groupements.

A l'Établissement, celle-ci est notable depuis 2013, avec une réduction de pas moins de 45%. Sur la période de référence fixée par la loi précitée, la baisse est de 27%.



■ Papier usage noir et blanc ■ Papier usage couleur

CONTENTIEUX

Objectif fixé : Respecter la législation et la réglementation en vigueur

Indicateur retenu : 0 contentieux ou 100% de contentieux gagnés

Recours en justice

4 cas traités, 3 au titre de la gestion du personnel et 1 en matière de commande publique

- Avis du Conseil de discipline (12/10/2015), jugement du Tribunal administratif d'Orléans (17/10/2017) et arrêt de la Cour administrative d'appel (15/10/2019), tous confirmant l'Etablissement dans son bon droit.
- Recours déposé par un agent devant le Tribunal administratif d'Orléans (01/10/2015) ; suite à la demande de désistement de cet agent, ordonnance en conséquence du Tribunal (05/07/2017).
- Requête d'un candidat non retenu introduite devant le Tribunal administratif d'Orléans (10/07/2020) au titre de la commande publique (référé précontractuel) ; ordonnance de rejet du Tribunal (23/07/2020).
- Recours déposé par un agent en 2020 ; jugement du Tribunal administratif d'Orléans (27/10/2022) confirmant l'Etablissement dans son bon droit.

Recours gracieux

7 sur la période 2014-2021, adressés par l'Etablissement à un co-financeur. Avec une suite favorable dans trois cas. Défavorable dans les quatre autres, sans pour autant qu'une procédure contentieuse soit lancée, dans un souci de préservation des relations partenariales.

2 opérations pour lesquelles une aide de l'AELB avait été attribuée ont fait l'objet de recours au moment de la demande de paiement, suite à la non prise en compte de dépenses présentées par l'EP Loire (Etude « Assistance méthodologique, technique et juridique à la rédaction du SAGE du bassin versant du Cher aval et de ses documents annexes » / Animation 2015 du SAGE Loire en Rhône-Alpes). Le montant d'aide refusé s'élève à 47 651,20 €.

8 demandes d'aides de l'EP Loire ont fait l'objet d'un refus de la part de l'AELB (refus essentiellement motivés par des raisons d'inéligibilité). Parmi celles-ci 5 ont fait l'objet de recours gracieux, dont 2 qui ont pu déboucher sur un cofinancement, pour des montants cependant inférieurs à ceux demandés initialement. Au total (5 demandes refusées et 2 demandes acceptées après recours, avec un montant revu à la baisse), les montants d'aide refusés s'élèvent à 212 183,71€.

02 SUIVI BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

ENDETTEMENT

L'absence d'endettement est identifiée comme une force de l'Etablissement.

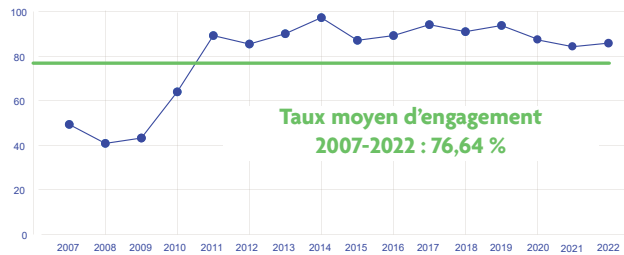
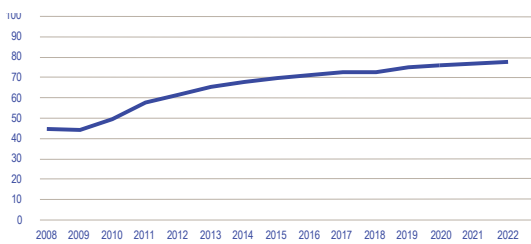
Elle présente également l'avantage de permettre de ne pas grever sa capacité d'autofinancement par l'obligation de remboursement d'un emprunt.

DÉPENSES

Objectif fixé : Garantir l'exécution budgétaire en termes d'utilisation des crédits alloués (engagements et mandatements)

ENGAGEMENT

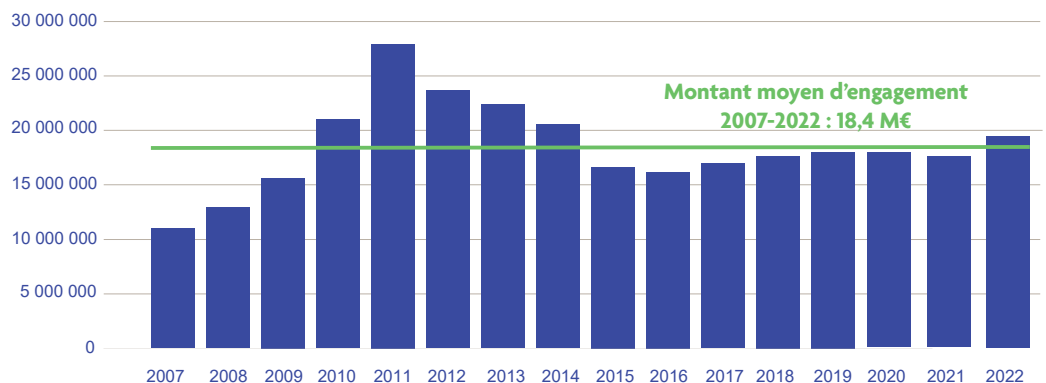
Indicateur retenu : Taux supérieur à la moyenne pluriannuelle (2007-2022), avec pour cible depuis 2013 un taux annuel supérieur à 90%.



Année	%
2022	85,76 %
2021	84,31 %
2020	87,76%
2019	93,85%
2018	91,05%
2017	94,16%
2016	89,31%
2015	87,20%
2014	97,33%
2013	90,11%
2012	85,48%
2011	89,25%
2010	64,04%
2009	43,30%
2008	40,96%
2007	49,48%
Taux moyen	79,58%

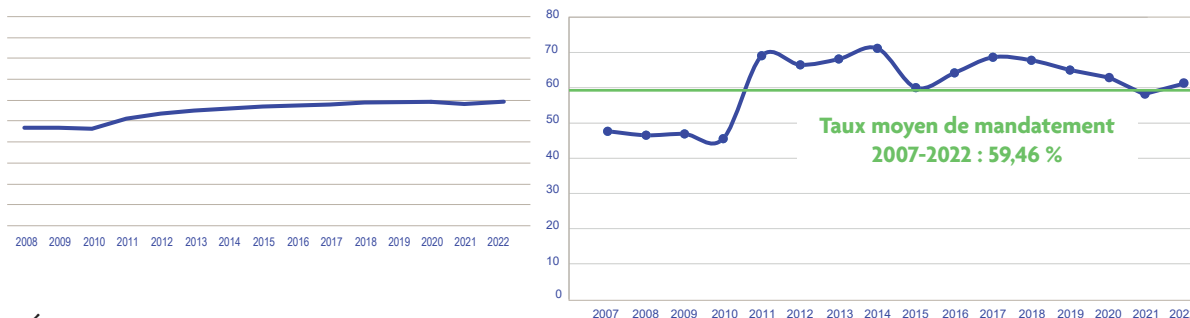
Évolution du taux moyen d'engagement

Année	Total
2022	18 968 794 €
2021	16 909 536 €
2020	17 786 175 €
2019	18 020 198 €
2018	17 652 658 €
2017	16 967 036 €
2016	16 212 177 €
2015	16 662 068 €
2014	20 556 945 €
2013	22 357 291 €
2012	23 663 004 €
2011	27 945 848 €
2010	20 981 052 €
2009	15 649 105 €
2008	12 933 367 €
2007	10 996 546 €



MANDATEMENT

Indicateur retenu : Taux supérieur à la moyenne pluriannuelle (2007-2022), avec pour cible depuis 2013 un taux annuel supérieur à 65 %.



Évolution du taux moyen de mandatement

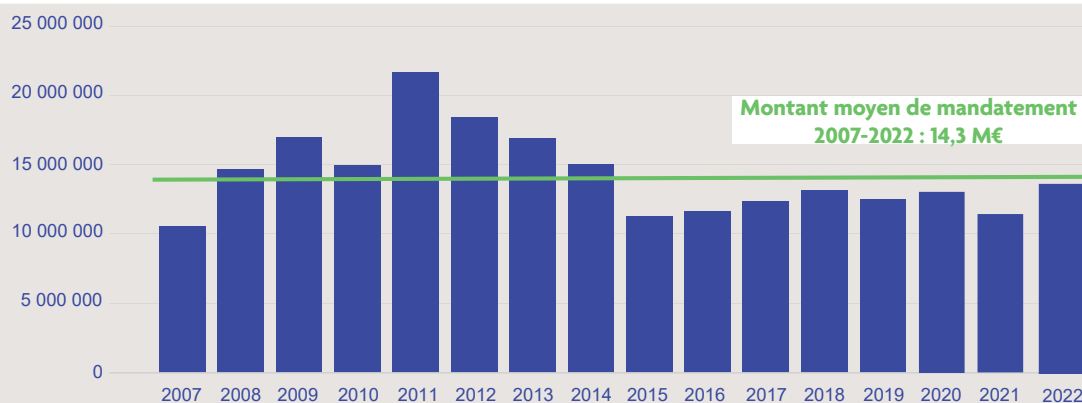
Année	%
2022	61,31 %
2021	58,43 %
2020	63%
2019	65,02%
2018	67,78%
2017	68,65%
2016	64,19%
2015	60,00%
2014	71,20%
2013	68,14%
2012	66,52%
2011	69,09%
2010	45,54%
2009	46,88%
2008	46,51%
2007	47,66%
Taux moyen	59,46 %

Le niveau des taux de mandatement peut être expliqué par la maîtrise par l'Etablissement de partie seulement de l'utilisation des crédits.

Celle-ci est fortement conditionnée, pour nombre d'opérations, à l'obtention d'accords préalables de tiers ou de décisions de co-financement de partenaires. Tel est notamment le cas pour la mise en œuvre des SAGE/CT portés par l'Etablissement.

Par ailleurs, les conditions d'intervention en 2020 et 2021 s'inscrivaient dans un contexte sanitaire particulier qui a pu constituer un frein à la réalisation de nombre d'études et de travaux.

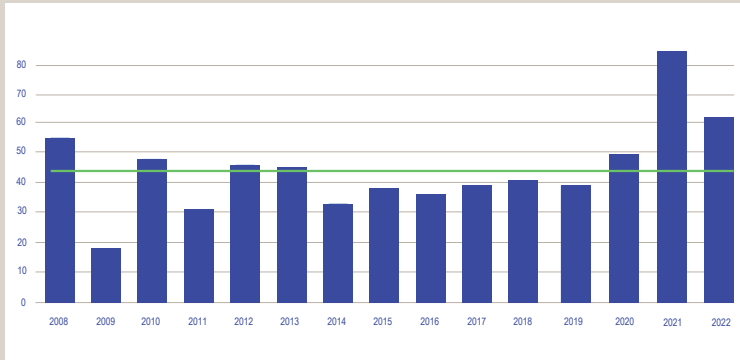
Année	Total
2022	13 562 083 €
2021	11 719 023 €
2020	12 766 951 €
2019	12 485 263 €
2018	13 141 692 €
2017	12 369 385 €
2016	11 651 871 €
2015	11 464 521 €
2014	15 038 846 €
2013	16 905 561 €
2012	18 414 220 €
2011	21 634 649 €
2010	14 919 867 €
2009	16 941 763 €
2008	14 686 061 €
2007	10 593 278 €



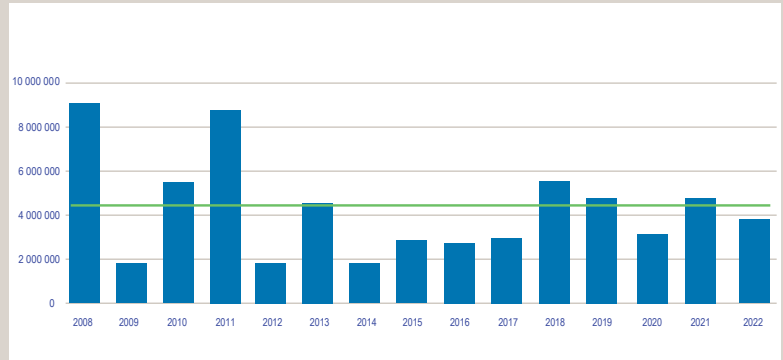
MARCHÉS

Objectif fixé : Rapprocher programmation des besoins et exécution des marchés

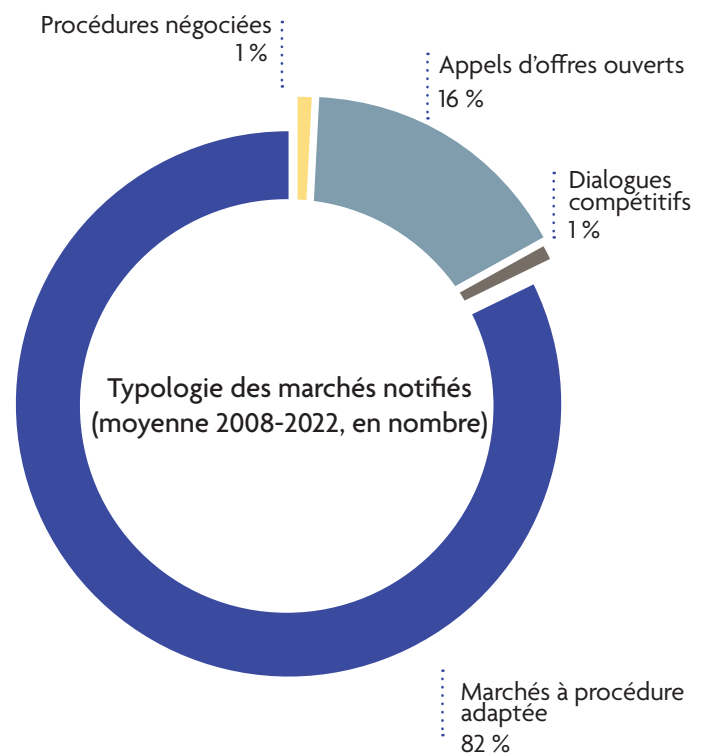
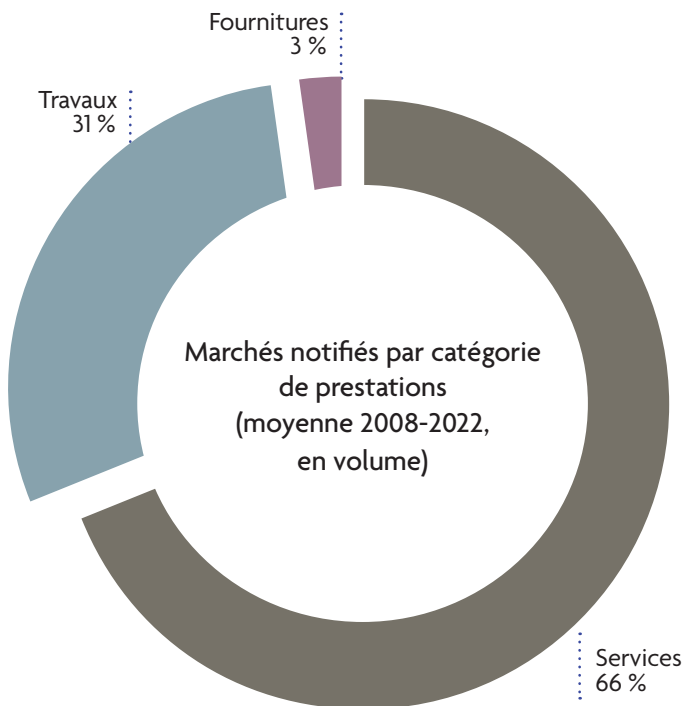
Indicateurs retenus : Nombre de marchés modifiés en cours d'exécution par avenant < 25% des marchés notifiés / Évolution du montant des marchés < à 5% du montant total des marchés notifiés



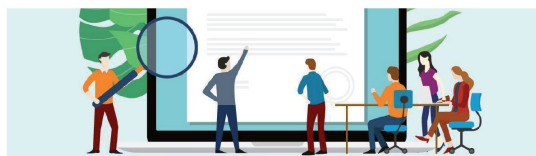
Marchés notifiés (nombre de lots par année)



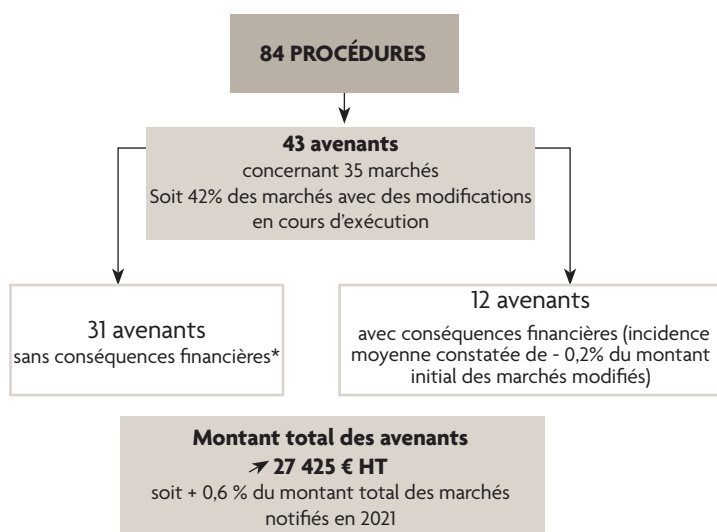
Marchés notifiés (volume [€ HT] par année)



*Charte de déontologie de l'achat public
au sein de l'Etablissement public Loire*

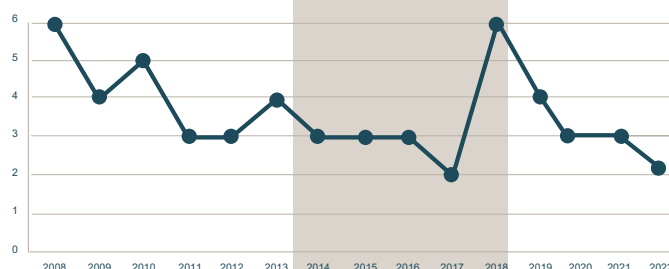


2021 EN CHIFFRES



(*) Modifications des délais d'exécution des prestations, adaptation des modalités d'exécution du fait de l'état d'urgence sanitaire 2020-2021

Nombre de Commissions d'appel d'offres et techniques



PRÉVISIONNEL MARCHÉS

Depuis l'été 2014 (préparation du projet de budget 2015), le recensement annuel des besoins – intitulé encore « prévisionnel marchés » – figure comme partie intégrante de la procédure de préparation du budget et accompagne le vote de celui-ci. Y sont recensés les achats envisagés pour l'année, avec l'indication de la période prévue pour leur réalisation.

Ceci a notamment permis de réaliser un recensement plus exhaustif des besoins à l'échelle de l'Etablissement, et d'intégrer certains types d'achats dans des consultations mieux structurées. Mutualisation des besoins, optimisation des procédures et pluriannualité des marchés favorisent ainsi l'attractivité de l'Etablissement pour certains prestataires et permettent de sécuriser ses « approvisionnements » dans divers domaines : fourniture d'électricité, prestations d'assurances, informatique et télécommunications, billetterie, etc.

Pour autant, l'évolution du contexte d'intervention et des besoins en conséquence peut conduire à des ajustements de ce prévisionnel.

De plus, alors que le recensement annuel a également pour objectif de rationaliser le volume d'activité en matière d'achat public au sein de l'Etablissement, il est constaté un décalage récurrent sur cette activité

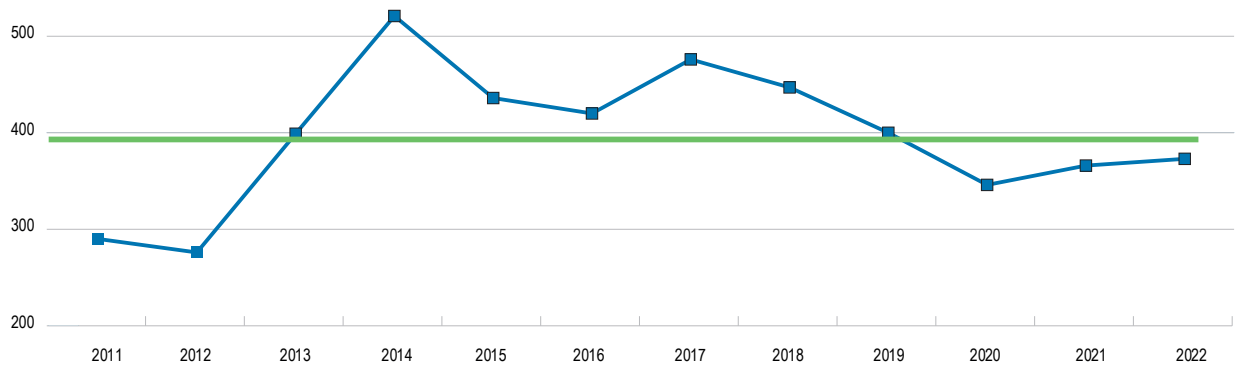
support, avec une concentration des notifications de marchés sur le dernier trimestre, voire sur le dernier mois de l'année. Ceci s'explique en partie par les délais d'obtention de cofinancements pour nombre d'opérations, ainsi que certaines règles s'y appliquant (obligation de non démarrage des actions avant notification de l'aide).

Par ailleurs, conformément à la réglementation en vigueur, l'Etablissement assure la publication (sur son profil acheteur) des données essentielles des marchés concernés.

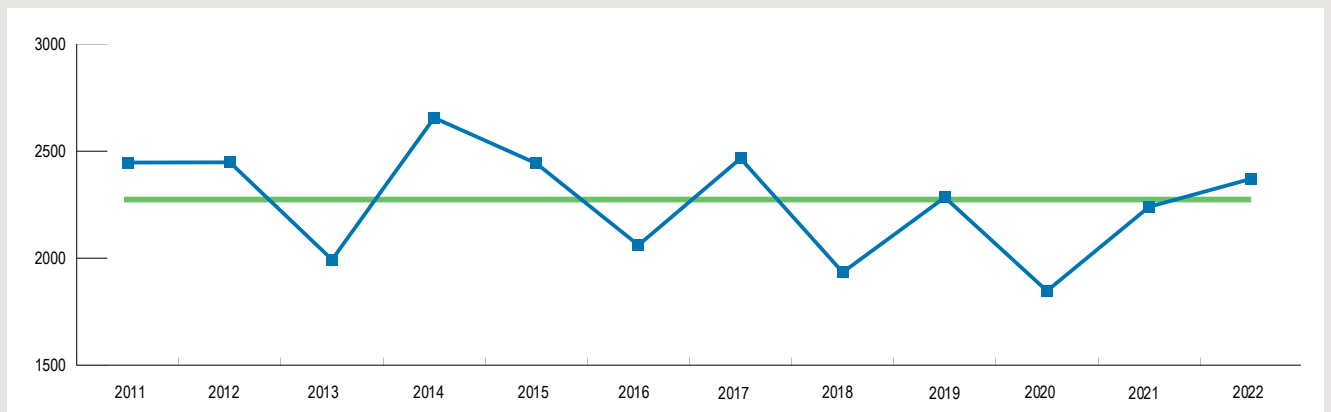
A noter enfin que, dans le cadre de ses enquêtes de veille concurrentielle, la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi en Centre Val de Loire est amenée à contrôler ponctuellement les marchés publics passés par l'Etablissement dans certains secteurs économiques (analyses environnementales en 2018, assurances en 2019, études diagnostics sur le milieu agricole en 2022). Ces contrôles sur pièces et / ou sur place n'ont soulevé aucune remarque.

Les observations formulées par les services de contrôle des crédits européens (FEDER) ont quant à elles toutes fait l'objet de réponses étayées et circonstanciées de la part de l'Etablissement.

ACTIVITE « COMPTABLE »

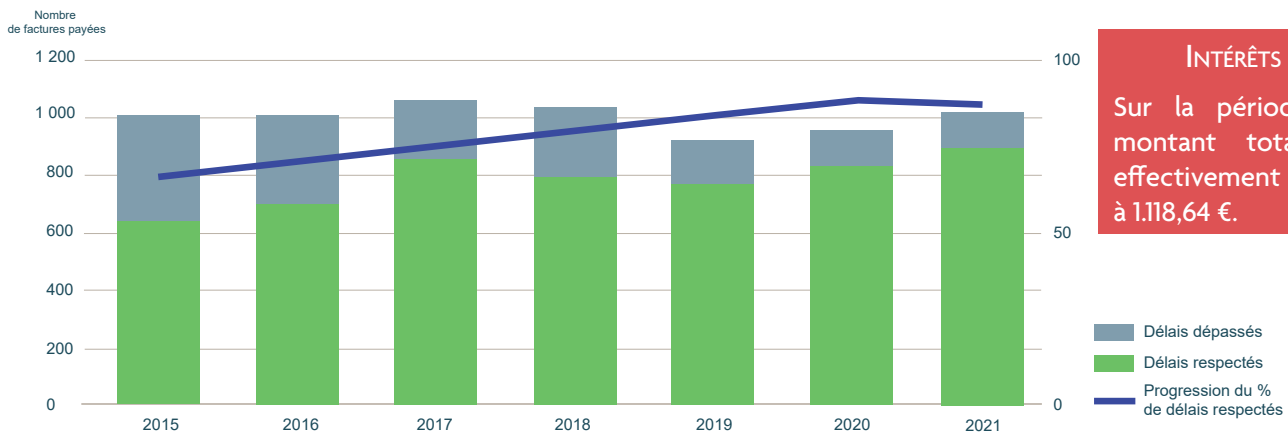


Évolution du nombre de bons de commande émis



Évolution du nombre de mandats et titres émis

Évolution des délais de paiement

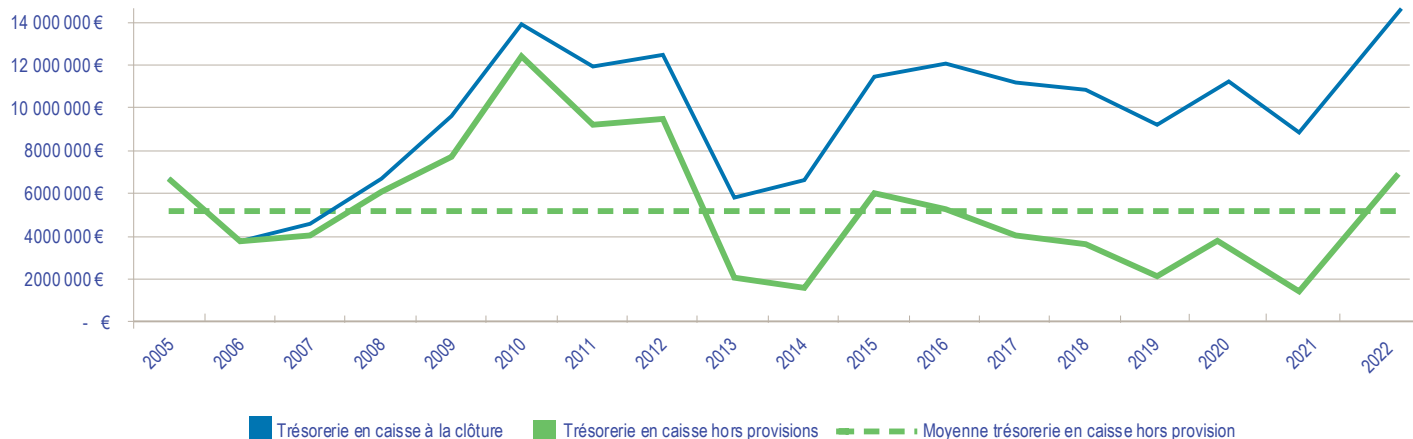


INTÉRÊTS MORATOIRES

Sur la période 2015-2022, le montant total des intérêts effectivement payés s'est élevé à 1.118,64 €.

Données 2022 en consolidation chez l'éditeur
en lien avec le déploiement de la nouvelle version du logiciel Finances

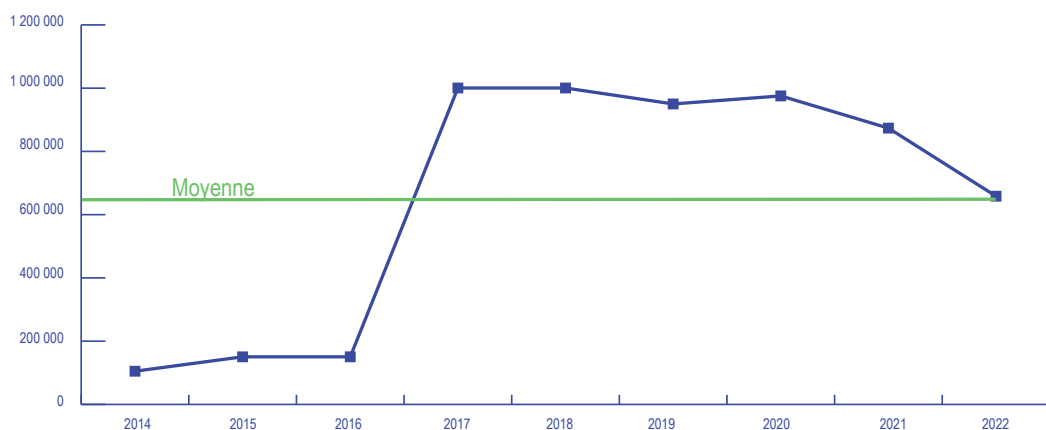
TRÉSORERIE



Montant de trésorerie en caisse hors provisions à rapprocher de celui des avances de trésorerie du fait du décalage temporel entre l'attribution, les avances, la réalisation des interventions et l'encaissement des subventions.

Parti pris par l'Établissement d'une gestion prudentielle, *via* la création de deux provisions, pour :

- gros travaux et grosses réparations, au budget annexe « Exploitation des ouvrages » (Voir infra),
- risque de pertes de cofinancements, au budget principal.



Année	Montant provisionné
2022	658 355 €
2021	873.655 €
2020	975 454 €
2019	950 046 €
2018	1 000 500 €
2017	1 000 500 €
2016	150 500 €
2015	150 500 €
2014	105 000 €
Moyenne	651 612 €

Évolution de la provision pour risque de pertes de cofinancements

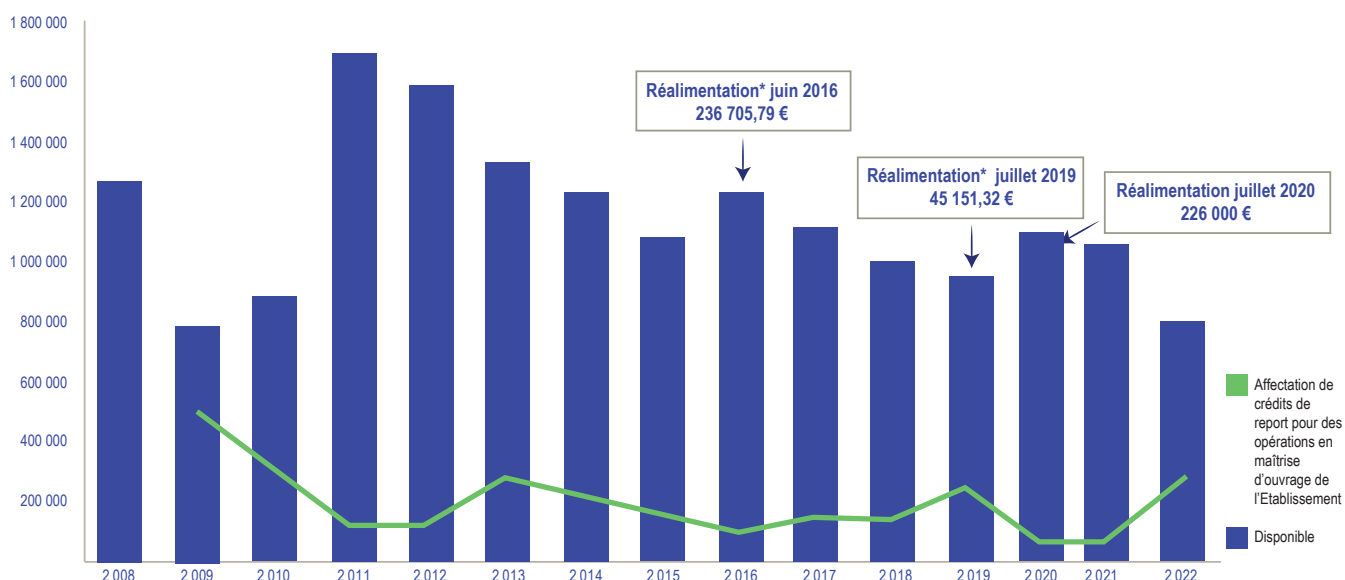
RESSOURCES

Objectif fixé : Optimiser la perception des ressources financières, en particulier de la redevance appelée et des subventions octroyées

Indicateur retenu : Recouvrement intégral de la redevance (100 %) et de la quasi-totalité des subventions (95 %)

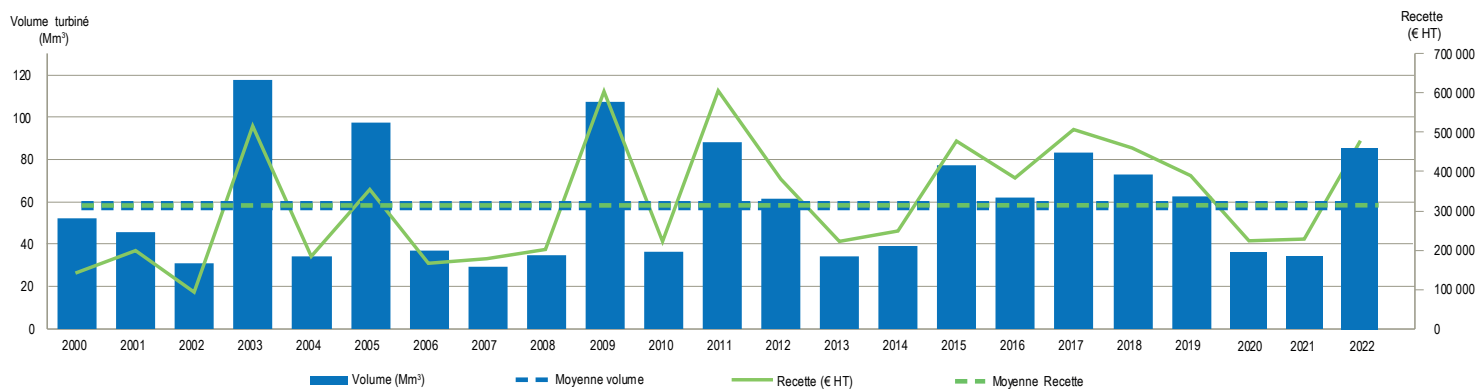
RELIQUATS DE CRÉDITS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS

Conformément aux délibérations du Comité Syndical d'avril 2009, de juin 2010 et de mars 2011 sur le principe d'affectation des crédits de reports « Chambonchard », « Basse Loire » et « Le Veudre », ceux-ci sont utilisés dans la limite de l'enveloppe globale résiduelle, en substitution de l'appel de subventions auprès des collectivités membres pour des actions territoriales en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement

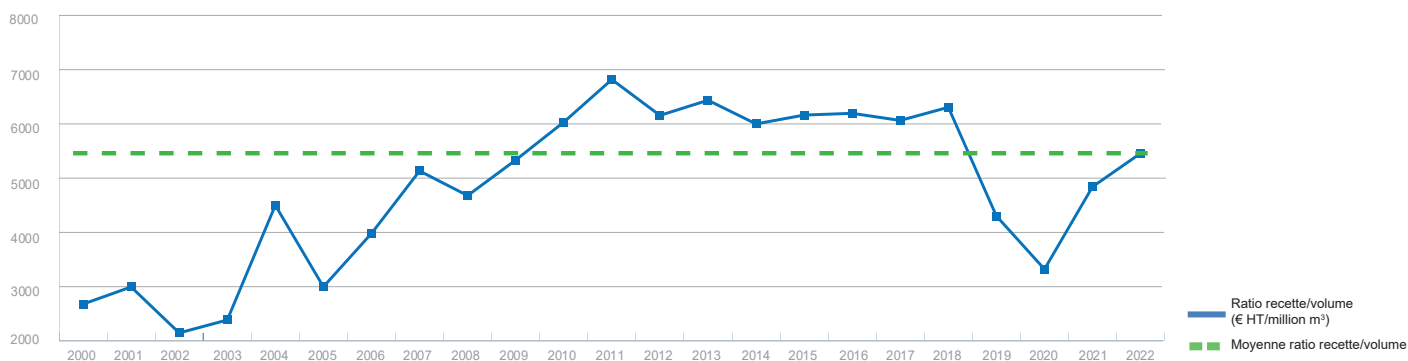


(*) Réintroduction du delta de crédits entre l'affectation prévisionnelle et le réalisé

PRODUIT DE LA VENTE D'ÉLECTRICITÉ



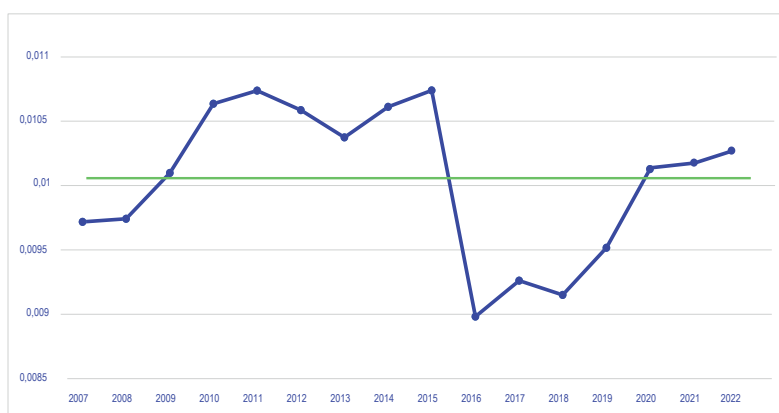
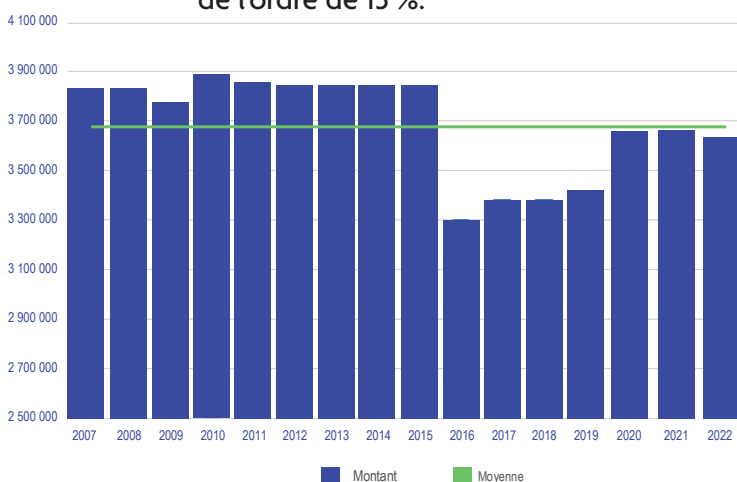
Évolution du volume turbiné à Naussac et de la recette associée



Évolution du ratio recette (vente d'électricité) / volume (déstocké à Naussac)

REDEVANCE SOUTIEN D'ÉTIAGE

L'évolution depuis 2007 du montant de la redevance s'inscrit entre un minimum de 3.298.722 € (2016) et un maximum de 3.885.500 € (2010), soit un écart de 586.778 €, représentant une variation de l'ordre de 15 %.



Evolution du montant de la redevance

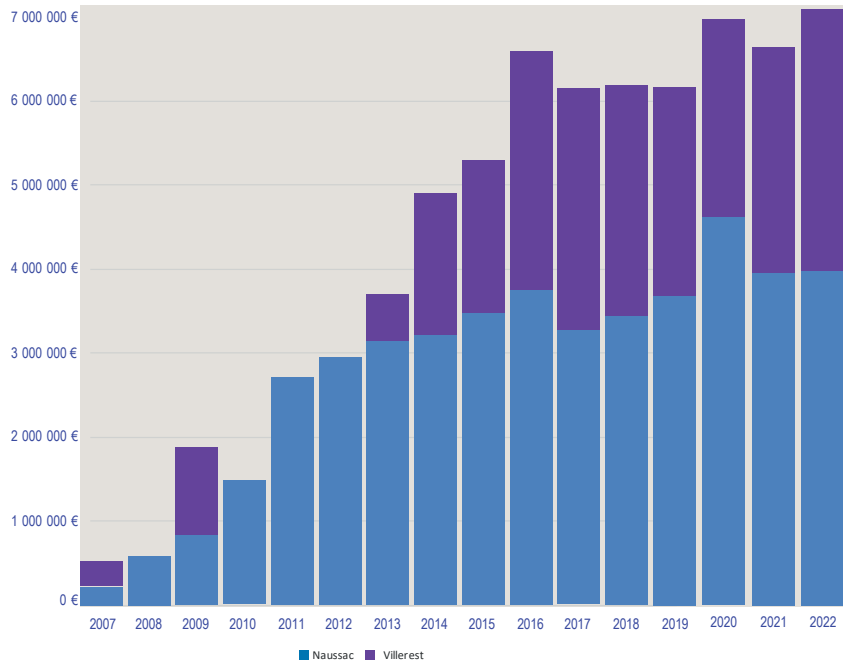
Evolution du taux de la redevance

Depuis la mise en place de la redevance soutien d'étiage, l'Établissement émet en moyenne 353 titres de recette par an pour sa perception.

Au total, les réclamations des usagers ont entraîné l'annulation de 1,32% de ces titres, représentant la non-perception de 0,20% de la totalité des redevances émises.

Année de référence	Montant de la redevance	Nombre de titres émis	Nombre de titres annulés ou réduits	Montant des annulations
2022	3 656 641 €	354	9	801,84 €
2021	3 683 582 €	365	1	294,05 €
2020	3 677 753 €	348	0	207,27 €
2019	3 416 409 €	347	0	0,00 €
2018	3 382 682 €	347	2	3 553,78 €
2017	3 377 243 €	340	1	159,29 €
2016	3 298 722 €	335	1	9 147,03 €
2015	3 842 858 €	334	2	408,84 €
2014	3 842 858 €	362	9	20 184,13 €
2013	3 842 858 €	361	3	978,28 €
2012	3 842 858 €	363	2	561,30 €
2011	3 855 039 €	346	7	32 059,78 €
2010	3 885 500 €	349	6	12 746,63 €
2009	3 773 200 €	369	17	29 073,36 €
2008	3 832 555 €	381	10	6 929,13 €
TOTAL	58 588 223 €	5 301	70	117 104,71€

PROVISION POUR GROS TRAVAUX ET GROSSES RÉPARATIONS



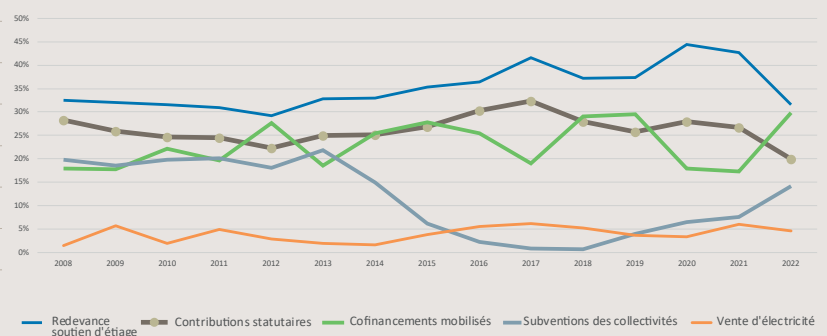
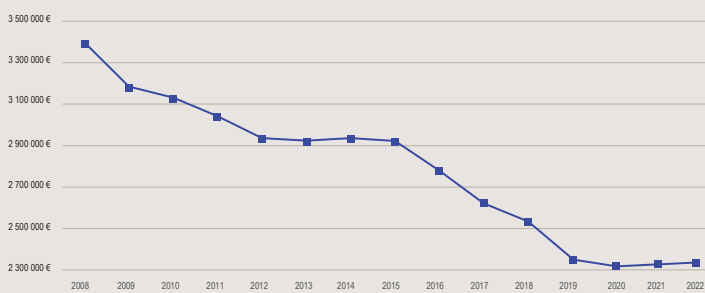
OBJECTIF VISÉ
4 %

Démarche prudentielle poursuivie, compte tenu notamment des incertitudes sur les travaux à réaliser sur les ouvrages en application de nouvelles normes.

PROVISION GLOBALE ACTUELLE
3,36 %

	Barrage de Naussac	Barrage de Villerest
TOTAL actuel	4 098 310 €	3 161 632 €
Montant des ouvrages (PPI 2013)	115 000 000 €	101 000 000 €
% provisionné	3,56 %	3,13 %

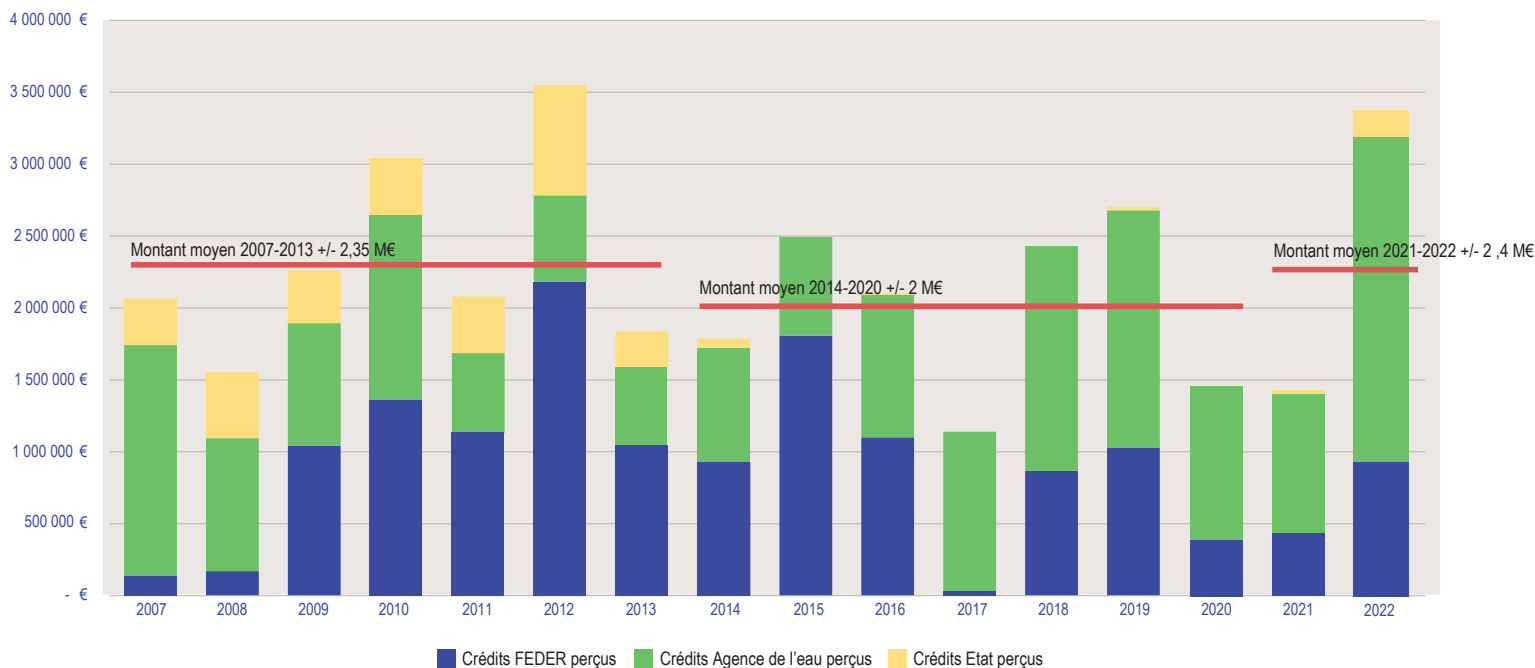
CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS



Évolution de la contribution

Évolution relative des recettes

COFINANCEMENTS



ZOOM FEDER 2015-2021*

61 demandes de subvention introduites au titre du POI FEDER bassin de la Loire pour un montant total de 6,04 M€ (coût total des opérations 12,8 M€, taux moyen d'intervention 47,42 %)

1 opération refusée, 2 abandonnées et 2 en attente de programmation

58 opérations conventionnées pour un montant de près de 5,48 M€

54 opérations terminées et 4 en voie de finalisation, dont 2 en attente de programmation.

- o 40 opérations soldées pour un montant total de subvention FEDER de 4,15 M€ (104 K€ en moyenne par opération)

- o 18 opérations en attente de paiement pour un montant demandé de 1,5 M€

Plus précisément, pour les 40 opérations soldées :

- 16 opérations ont fait l'objet d'un retrait de dépenses, avec pour conséquence un paiement inférieur à ce qui était demandé, pour un montant total de 24 993 €, soit 1,97 %.

- o Motifs : inéligibilité par nature, manque de justificatifs, retrait de la participation mutuelle employeur, non conventionnement du coût de publication du marché, recalcul de la clé de

répartition des heures dédiées à l'opération ou inéligibilité temporelle d'une facture.

o À noter que dans un cas une demande de réexamen de solde a été introduite le 22/01/2019 auprès du service instructeur, le solde de subvention FEDER versé étant inférieur de 4 933,05 € au solde attendu.

- 24 opérations ont fait l'objet d'un paiement à hauteur de ce qui était demandé, ou d'une réintroduction de dépenses, avec par conséquent un versement de subvention supérieur à ce qui était demandé pour un montant total de 15 297 € (motif principal : recalcul des rémunérations).

En termes de contrôle de ces 40 opérations soldées, il est à noter :

- 3 audits CICC de dépenses déclarées (notifiés les 17/07/2018, 03/08/2020 et 15/09/2021), l'un concluant à l'« absence de dépenses irrégulières », les deux autres débouchant sur des demandes de remboursement de la subvention à hauteur de 1,56 % et de 0,06 % du montant de l'opération ;
- 7 contrôles de service fait sur place.

(*) Situation au 08/03/2023



ZOOM AGENCE DE L'EAU

Dossiers de demandes de subvention à l'Agence de l'eau (2014-2022) *	Montant	Observation	Différence	% écartés
Montant total de projets (255 opérations déposées)	27 645 709,77 €			
Montant d'aide sollicité (255 opérations déposées)	17 074 609,03 €	62%		
Montant d'aide attribué (200 opérations)	14 902 772,90 €		2 171 836,13 €	12,72%
Montant de paiement demandé (204 opérations soldées)	8 910 558,75 €			
Montant payé (253 opérations soldées)	10 565 707,45 €		- 75 752,36 €	-0,85%

* Situation 8 mars 2023. Opérations ayant fait l'objet d'une décision de l'AELB. Les dossiers déposés et en attente de décision pour des opérations 2023 ne sont pas pris en compte.

La différence de 2,17 M€ entre les montants d'aide « demandé » et « attribué » s'explique principalement par le phasage des opérations, également par des opérations refusées en totalité (7 opérations soit 218 361,71 €) ou en partie (92 407 €).

La différence de 75 752,36 € entre les montants de « paiement demandé » et « payé » (0,85 % sur 8 910 558,75 €) s'explique principalement par le financement de 44 217 € écarté sur une seule opération (sur les 253 soldées), ainsi que par des demandes de paiement faites dernièrement et non encore soldées.

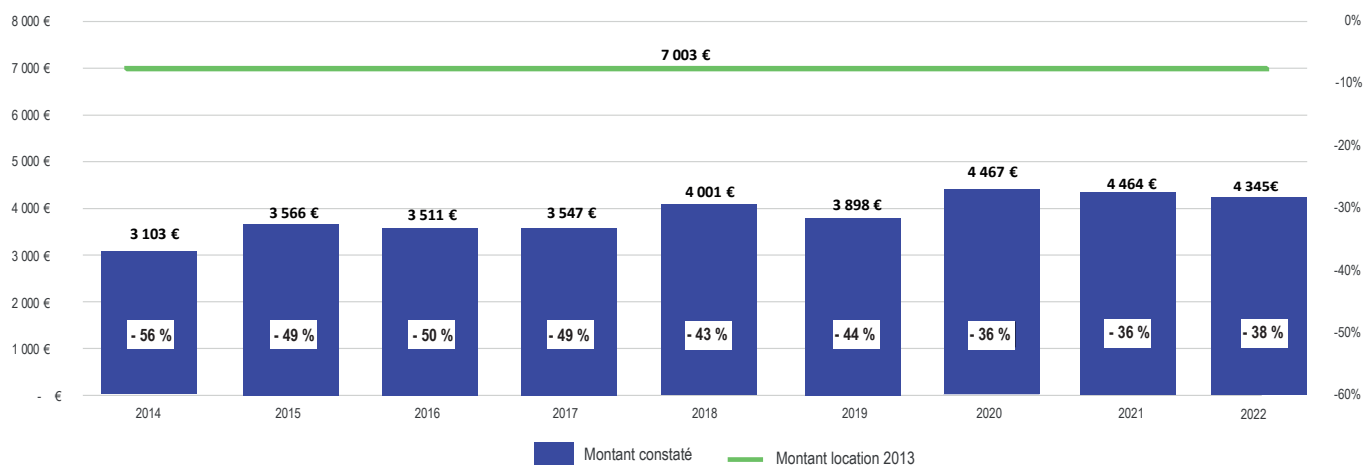
A noter que le montant « payé » (10 565 707,45 € pour 253 opérations soldées) est supérieur à celui du

« paiement demandé » en raison des avances accordées systématiquement par l'AELB lors de l'attribution de l'aide.

L'écart entre les subventions attribuées et les demandes de paiement (793 483 €, soit 7 %) est liée à la passation de marchés à des montants inférieurs à ceux estimés ou à des coûts de consultations et d'enquêtes publiques (notamment pour l'approbation des SAGE) inférieurs à ceux envisagés. Pour l'animation et la communication des procédures SAGE/CT, cet écart est lié notamment à l'occupation des postes d'animateurs (vacances de postes, temps partiels), ainsi qu'à des dépenses réduites (fonctionnement, communication).

IMMOBILIER

Le bilan financier de l'occupation des locaux de l'Etablissement à Orléans, dont il est propriétaire depuis 9 ans, intègre les postes de dépenses suivants : taxe foncière, contrats d'assurance, charges de copropriété, entretien ménager, maintenance ascenseur, eau, électricité, frais de télécommunication, affranchissement du courrier, maintenance des copieurs et les prestations de sécurité incendie ainsi que celles de réparations. Le coût reste maîtrisé en comparaison de celui supporté précédemment, jusqu'en 2013, au titre de la location de locaux sur un autre site.



Coût indirect par poste de travail